

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Loïc Blancquaert	1.1 Maire	7 661	3 044	2 661	
Luc Côté - District #1	1.2 Conseiller	2 811	1 406		
Catherine Duprey - District #2	1.3 Conseiller	2 811	1 406		
Patrick Vallerand - District #3	1.4 Conseiller	2 811	1 406		
Francis Le Chatelier - District #4	1.5 Conseiller	2 811	1 406		
Claude Ferguson - District #5	1.6 Conseiller	2 811	1 406		
Christiane Richard - District #6	1.7 Conseiller	2 811	1 406		
Thierry Harris - District #7	1.8 Conseiller	2 811	1 406		
Stéphanie Verreault - District #8	1.9 Conseiller	18 741	9 371		
Pascale Mongrain	1.10 Maire	53 834	17 250	38 732	
Francis Le Chatelier - District #1	1.11 Conseiller	15 930	7 965		
Claude Ferguson - District #2	1.12 Conseiller	15 930	7 965	5 350	2 675
Alexandrine Lamoureux-Salvas - Dist. #3	1.13 Conseiller	18 771	7 965		
Julie Bourgoin - District #4	1.14 Conseiller	21 620	7 965		
Loïc Blancquaert - District #5	1.15 Conseiller	15 930	7 965	2 700	1 350
Liette Michaud - District #6	1.16 Conseiller	15 930	7 965		
Virginie Dostie-Toupin - District #7	1.17 Conseiller	18 771	7 965		
	2	222 795	95 262	49 443	4 025

Note

L'article 30.1 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit le versement d'une allocation de départ à une personne qui cesse d'être membre du conseil après avoir accumulé au moins deux années de services créditées au régime de retraite constitué en vertu de la *Loi sur le régime de retraite des élus municipaux*.

Ainsi, les personnes suivantes ont reçu une allocation de départ en 2025 :

Pascale Mongrain - Mairesse	10 418 \$
Alexandrine Lamoureux-Salvas - District #3	2 841 \$
Julie Bourgoin - District #4	5 690 \$
Liette Michaud - District #6	0 \$
Virginie Dostie-Toupin - District #7	2 841 \$

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (exemples : MRC, régie, organisme public de transport).